

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 15 décembre 2025 à 19 heures

Présents : LONGIS Marie-Line, VILLARD Bernadette, GRENIER Roland, DIDIER Véronique, GARNIER Christian, MILLIAT Véronique MARIN Béatrice., JOLLAND Marie-Chantal, PHILIBERT dit JAIME Michel, PUECH Julie, VEYRAND Pierre, GARCIA Brigitte,

Excusés/Absents :

LANOY Julien, CHERON Elodie, KUHNE Pablo arrivé 19h15, DUC-MAUGE Pascal arrivé 19h10, GIRAUD Pascale arrivée 20h20

Choix du secrétaire de séance : Mme JOLLAND Marie-Chantal

Validation du PV du 03 novembre 2025

Décisions du maire

20250601-Acceptation d'un don de l'association St Antoine Développement budget communal

20250602-Placement compte à terme 52 000€

20250603-Placement compte à terme 10 000€

20250604- Dégradations de la porte du local de l'école des Platanes

Délibérations :

- ✓ Mise à disposition de l'ancien bureau du maire de Dionay
- ✓ Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2026
- ✓ Prime de déneigement Agent technique
- ✓ SMA choix du contrôleur technique et CSPS
- ✓ SMA Choix du bureau pour le contrôle géotechnique
- ✓ Avis sur enquête publique AUP Drôme des collines
- ✓ Renouvellement contrat de collecte et traitement des déchets
- ✓ Visuel Totem pour 2026
- ✓ Noël des lumières 2025-Remboursement d'un trop payé
- ✓ Beffroi- Choix du MOE et demande de subvention
- ✓ Etalage voie public (terrasses) : modification des tarifs
- ✓ Donation d'un terrain boisé à la commune
- ✓ Signature-Convention pour l'ouverture au public d'itinéraire de randonnées traversant une propriété privée

Divers

1/ Choix du secrétaire de séance.

Mme JOLLAND Marie-Chantal a été élue secrétaire à l'unanimité.

Arrivée de M. DUC-MAUGE Pascal

2/ Validation et signature du PV du 3 novembre 2025

Accepté à l'unanimité.

3/ Information sur les décisions du maire

20250601-Acceptation d'un don de l'association St Antoine Développement budget communal

20250602-Placement compte à terme 52 000€

20250603-Placement compte à terme 10 000€

20250604- Dégradations de la porte du local de l'école des Platanes



Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 15 décembre 2025 à 19 heures

Arrivée de M. KUHNE Pablo

4/ Mise à disposition de l'ancien du bureau du maire de Dionay-Tarif

Signature de la convention

Mme le Maire suggère d'affecter à un habitant qui en fait la demande, l'ancien bureau occupé par Mme le Maire qui est libre.

Elle propose de faire signer une convention de prêt de local pour une durée allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, renouvelable chaque année après délibération du conseil municipal.

Le prix mensuel proposé pour la location est de 150 € (cent-cinquante euros)

Accepté à l'unanimité des votants avec 14 votants

5/ Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2026

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant mi-avril 2026.

Accepté à l'unanimité des votants avec 14 votants

6/ Attribution d'une prime exceptionnelle de déneigement de 1 000 € pour l'agent technique d'astreinte hivernale

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que pour faire face aux intempéries de l'hiver, le déneigement quotidien durant toute la période hivernale mobilise un seul agent du service technique. Ce dernier se voit contraint d'être vigilant et de surveiller la météo au quotidien, ce qui l'oblige à être en alerte quotidiennement pour prévoir les sorties afin de déneiger.

Mme le Maire, propose ainsi de compenser cette contrainte quotidienne pour l'agent en lui versant à la fin de la période hivernale, soit en mai, une prime de 1 000 € net sur son salaire.

Accepté à l'unanimité des votants avec 14 votants

7/ SMA (Salle multi activités de Saint Antoine l'Abbaye, Choix du Contrôleur technique et du coordinateur SPS

Mme le maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux de la salle multi-activités il est nécessaire de faire intervenir un Coordinateur Sécurité et Prévention Santé (CSPS) et un contrôleur technique (CT)

Quatre entreprises ont été sollicitées selon un cahier des charges précis :

Nom de l'entreprise	Mission	Prix HT/Mission	Prix HT Global
Alpes contrôle	CT	9 550€	13 485€
	CSPS	3 935€	
APAVE	CT	9 010€	12 685€
	CSPS	3 675€	
SOCOTEC	CT	8 550€	15 350€
	CSPS	6 800€	
VERITAS	CT	10 200€	15 600€
	CSPS	5 400€	

Le choix du bureau se porte sur le moins disant : APAVE IC Grenoble pour un montant de CSPS : 3 675€ HT soit 4 410.00€ TTC

CT : 7 810€ HT soit 9 372.00€ TTC

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 15 décembre 2025 à 19 heures

Accepté à l'unanimité des votants avec 14 votants

8/ SMA (Salle multi activités de Saint Antoine l'Abbaye. Choix du bureau pour étude Géotechnique

Mme le maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux de la salle multi activités il est nécessaire de faire effectuer une étude géotechnique G2 AVP et G2 PRO en complément de celle effectuée en 2023.

Deux entreprises ont été sollicitées selon un cahier des charges précis :

- EGSOL pour un montant de 5 140€HT soit 6 168€ TTC
- ECR Environnement pour un montant de 3 640€ HT soit 4 368€ TTC

Le choix se porte sur le moins disant : ECR Environnement pour un montant de 3 640€ HT soit 4 368€ TTC

Accepté à l'unanimité des votants avec 14 votants

9/ Avis de la collectivité à l'issue de l'enquête publique relative à l'arrêté inter-préfectoral portant ouverture d'une enquête publique environnementale unique concernant deux projets d'autorisations uniques pluriannuelles de prélèvements pour l'irrigation à des fins agricoles, dans les bassins versants topographiques du secteur Drôme des Collines et du secteur Galaure.

St Antoine l'Abbaye est concerné par le bassin versant de l'Herbasse sur Dionay pour les prélèvements dans la nappe pour l'irrigation.

Accepté à la majorité 12 pour 1 contre 1 abstention

10/ Signature contrat de redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets assimilés-

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes Saint Marcellin Vercors Isère Communauté s'engage à collecter les déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères des producteurs non ménagers. Afin de définir les modalités de fonctionnement de collecte ainsi que la facturation, il y a lieu de signer un contrat renouvelable tous les ans et propose de valider le contrat 2026. Il est rappelé que les déchets végétaux et la terre ne seront plus collectés et nous invitons la population à vraiment faire attention au niveau du tri des déchets prévus dans les bacs réservés aux cimetières.

Accepté à l'unanimité des votants avec 14 votants

11/ Visuel Totem 2026-Autorisation de règlement en investissement

Chaque année les visuels des Totems sont modifiés. Mme le Maire rappelle l'annexe 1 – Arrêté n°NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L2122-21, L3221-2 et L4231-2 du code général des collectivités territoriales (journal officiel du 15 décembre 2001) :

Et notamment les articles :

Art. 1er – Le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste visée à l'article 2 sont comptabilisés en section de fonctionnement est de 4 000 francs et, à compter du 1er janvier 2002, de 500 euros. Ce seuil correspond au montant unitaire toutes taxes comprises d'une acquisition.

Art. 2 – La liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quelle que soit leur valeur unitaire, est publiée en annexe au présent arrêté. Le contenu des rubriques de la liste jointe en annexe peut être complété, chaque année, par l'assemblée délibérante de la collectivité s'agissant des biens meubles d'un montant unitaire inférieur au seuil fixé à l'article 1er, sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks. Cette délibération cadre annuelle est complétée, le cas échéant, par délibération expresse.

Les Visuels des Totems n'apparaissant pas dans la liste précitée, mais revêtent bien un caractère de durabilité, elle propose aux membres présents que la facture (CHEVILLOTTE de 479.10€ TTC et de Perluette & Beaufixe d'un montant de 720€ TTC) en lien avec cet objet, soient affectées à la section d'investissement.

Accepté à l'unanimité des 14 votants

12/ Noël des Lumières 2025 – Remboursement d'un trop perçu à des exposants

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'en vertu du règlement du Noël des Lumières, les inscriptions validées et réglées par les exposants doivent être réglées par virement sur le compte DFT.

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 15 décembre 2025 à 19 heures

Toutefois au vu de l'absence de précisions dans ce règlement concernant les erreurs du montant réglé par de l'exposant sur le compte DFT, il est nécessaire de préciser que la commune se doit de rembourser le trop-perçu.

Accepté à l'unanimité des 14 votants

13/ BEFFROI- Choix du MOE

Demande de Subvention

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux portant sur la restauration du beffroi de l'église abbatiale 2 architectes ont été retenus

- ARCHIPAT
- ATELIER ISSHIN

Au vu des réponses complémentaires apportées sur certains points précis, la commission s'étant réunie le 8 décembre 2025 et propose de retenir

ARCHIPAT pour une offre d'un montant de :

DIAG (Tranche Ferme) : 25 135HT soit 30 162€ TTC

Tranche optionnelle 1 : 57 895.00€ HT soit 64 474€ TTC

A l'issue du Diagnostic (tranche ferme) et conformément au règlement de consultation, une délibération sera prise pour la tranche optionnelle (mission de Base)

Considérant la nécessité de demander des soutiens financiers aux organismes partenaires, et l'autorisation de la préfecture par courrier du 29 octobre 2024 accordant à notre commune « la possibilité de dépasser le seuil des 80% de subvention publiques pour une opération de travaux portant notamment sur le clocher »

Mme le Maire propose le tableau de financement suivant

Organisme	Montant des travaux HT	Taux de subvention	Montant demandé
DRAC	25 135	50%	12 568.00€
REGION	25 135	40%	10 054.00€
MONTANT DES FINANCEMENT PUBLICS	22 622.00€		
AUTOFINANCMET			25 135
MONTANT TOTAL DU PROJET	25 135.00€		

Accepté à l'unanimité avec 14 Votants

Arrivée de Mme GIRAUD Pascale

14/Redevance étalage voie publique et taxe redevance installations privées.

Révision tarifaire applicable au 01012026

Mme le Maire expose la nécessité de revoir les tarifs des terrasses au 1^{er} janvier 2026, il est proposé d'appliquer les nouveaux tarifs et conditions présentées ci-dessous au 01/01/2026 :

- Grande Cour –Terrasse fixe 24/m2
- Grande Cour – Utilisation de l'espace publique sans terrasse : 20€/m2
- Hors grande Cour (terrasse fixe et/ou utilisation de l'espace publique) 20€/m2
- Occupation temporaire occasionnelle et privée quel que soit le lieu 12€/m2

Accepté à l'unanimité avec 15 Votants

15/ Acceptation d'une donation d'un terrain boisé appartenant à Mme Rose-Aimée

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 15 décembre 2025 à 19 heures

REPITON

Madame la Maire expose au Conseil municipal qu'une personne souhaite faire donation, à titre gratuit, au profit de la commune, d'une parcelle boisée située à la Jayère / 38160 St Antoine l'Abbaye, cadastrée section E, numéro 84, pour une superficie de 21960m². Cette donation est faite conformément aux articles 931 et suivants du Code civil relatifs aux donations entre vifs, et nécessite une acceptation expresse par délibération du Conseil municipal, en application de l'article L.2242-1 du Code général des collectivités territoriales. Le terrain présente un intérêt pour la commune, notamment dans le cadre de la gestion communale de la forêt, d'extension d'un espace communal qui sera géré par l'ONF. Accepté à l'unanimité avec 15 Votants

16/ Approbation d'une convention pour l'ouverture au public d'un itinéraire de Randonnée traversant des propriétés privées

Madame la Maire informe l'assemblée qu'en partenariat avec les associations locales et pour répondre à la demande croissante, la commune de Saint Antoine l'Abbaye souhaite étoffer son offre de randonnées autour du village., notamment pour permettre l'ouverture à la pratique de la randonnée en mode doux non motorisé.

Certains chemins identifiés empruntent des parcelles privées A , n58-78 et76 , superficie : Afin de permettre le passage du public en toute sécurité et en accord avec les règles du Code rural (notamment l'article L.161-5), il est nécessaire de conclure une **convention de passage** entre la commune et les propriétaires concernés. Cette convention permet de décharger le propriétaire de sa responsabilité civile et de sécuriser les investissements réalisés. Accepté à l'unanimité avec 15 Votants

17 Divers

1. Pompiers

Un nouveau chef et adjoint arrivent au 1^{er} janvier 2026.

2. Quelques dates

- 9 janvier 2026-voeux du maire à la salle des fêtes de St Antoine l'Abbaye
- 24 janvier 2026-Ste Barbe à la salle des fêtes de St Antoine l'Abbaye
- 9 janvier : vœux de l'intercommunalité à la salle des fêtes de St Antoine l'Abbaye. La commune propose des animations avec le chœur antonin et des costumes prêtés par le Département

3. Remerciement du maire aux conseillers municipaux

4. CCAS- mondée le 10 janvier 2026 à partir de 14h à la salle des fêtes de St Antoine l'Abbaye

5. Remerciement à SAD pour ses dons de 1000€ à la commune et au CCAS

6. Noël des lumières 2025

Une réussite avec 59 exposants et environ 6 000 visiteurs
Coût : dépenses 5623 recettes 5670€ plus 1000 euros d'aide de la région

7. Assainissement bas du village + eau potable

- Début des travaux mars 2026

8. PLUI

-Signature 6 février 2026- Recours de 2 mois. Le PLUI sera opposable le 06 avril 2026.

9. Intercommunalité

L'interco se porte partie civile dans l'affaire l'effondrement de la falaise de la Rivière

10. Logements communaux

- 2 logements se libèrent
1 rue H Garaud et 1 école des platanes.

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 15 décembre 2025 à 19 heures

Plus personne ne souhaitant prendre la parole la séance levée à 21h10

Prochains conseils municipaux :

Lundi 26 janvier à 19h00

Lundi 9 mars 2026 à 19h00

Signatures :

Mme le Maire,

Mme LONGIS Marie-Line



Le secrétaire,

MME JOLLAND Marie-Chantal

